

Compte rendu de la Réunion du mercredi 25 janvier 2023 du Conseil Territorial de Santé de Paris

1) Actualités du Département Parisien

1.1 L'Île-de-France a connu une situation très tendue pendant la période hivernale face à la triple épidémie bronchiolite, grippe et COVID, dont l'ARS a pleinement conscience et face à laquelle elle a pris des mesures

- Le volume d'appels au 15 a connu des pics à plus de 20 000 appels par jour en décembre soit plus du tiers au-dessus du début du mois.
- Le nombre de passages aux urgences atteint la borne haute des prévisions, avec un tiers de passages en plus qu'à la même période l'année dernière par endroits.
- Le volume de lits brancards aux urgences, pour les patients des urgences en attente d'hospitalisation, est lui aussi très important.

Ces tensions hivernales ont débuté très tôt cette année avec l'épidémie de bronchiolite impactant les SAU pédiatriques. Le service de PMI de la Ville de Paris a constitué un dispositif de renfort de Necker dans des délais très contraints qu'il conviendra de protocoliser plus en amont dès l'automne prochain afin de le rendre pleinement efficace.

Plus globalement la délégation de Paris a relayé face à la situation de tensions. L'appel à la mobilisation de tous (professionnels libéraux et établissements sanitaires privés) lancé par la directrice générale de l'ARS et mobilisé les nouvelles mesures pour soulager les hôpitaux dans cette période de forte tension.

De nouveaux dispositifs concrets ont ainsi été mis en place :

1/En accord avec l'Assurance maladie, les samedi matin 24 et 31 décembre ont été considérés comme une période de PDSA avec le niveau de rémunération correspondant, pour favoriser l'activité des dispositifs de garde (MMG et points fixes de garde notamment) durant ces périodes.

2/Des étudiants en renfort ont pu être mobilisés dans les services pendant la période des vacances scolaires. Ce sont ainsi plus de 1600 étudiants en santé (en médecine, IFSI, formation d'ARM...) qui se sont proposés pour venir en renfort dans les services, dont 500 pour Paris.

3/Plusieurs dispositifs sociaux et médico-sociaux ouvrent pour permettre la sortie de patients qui ne nécessitent plus d'hospitalisation mais qui ont encore besoin de soin et d'accompagnement :

- 182 lits d'aval médico-social (Lits halte soins santé (LHSS)) pour permettre la sortie de patients grands précaires, sans solution d'hébergement, qui ne nécessitent plus de prise en charge médicale mais ont besoin de soins infirmiers ou de surveillance en sortie d'hospitalisation. 4 associations ont été autorisées à installer ces places qui ouvrent entre le 21 décembre et le 2 janvier, dans des locaux identifiés par l'APHP et par l'hôpital Ville-Evrard pour les sorties d'hospitalisations de l'APHP, d'hôpitaux de Seine Saint-Denis et de Gonesse dans le Val d'Oise (GHT GPNE et Plaine De France), qui comptabilisent le plus de personnes correspondant à ce profil.

- **Environ 180 places pour les mères et leur nouveau-né sans solution de logement**, en sortie de maternité. L'ancien bâtiment de l'hôpital Chardon-Lagache AP-HP propose depuis le 22 décembre 85 places pour les accueillir. Ce centre est opéré par l'association Aurore, et financé par la DRIHL 75. Un centre similaire ouvrira le 2 janvier au sein de l'EPS de Ville-Evrard. Financé par la DRIHL 93 et géré par l'association Hôtel Social 93, il accueillera près de 90 personnes.

4/L'ARS a pérennisé la prise en charge financière de l'hébergement temporaire (30 jours) en sortie d'hospitalisation (HTSH) de patients âgés de 60 ans et plus en EHPAD et USLD et s'appuie sur les filières gériatriques pour éviter les retours à l'hôpital.

5/ Afin d'appuyer les maternités et les services de néonatalogie, des dispositifs spécifiques ont été soutenus pour la période de vacances scolaires : 1) remise en place de la cellule de transferts TATEPA qui est une extension de la cellule de transfert in utero pour les pathologies complexes, 2) soutien au financement d'une cellule d'aide à la recherche de lits en néonatalogie pour les SMUR Pédiatriques au niveau du SAMU de Paris sur le modèle de ce qui avait été fait sur la bronchiolite.

1.2 Etat d'avancement du Service d'Accès aux Soins

En accord avec l'Assurance maladie, la majoration de 15€ prévue par le rapport Braun cet été des actes SNP régulés par le 15 a été maintenue. A Paris, un dispositif s'appuyant sur des structures volontaires pour prendre en charge (MSP, centres de santé) ou orienter (CPTS) des patients a été structuré cet été, et a été conservé. Ce SAS expérimental a permis de se préparer collectivement au déploiement effectif du SAS, qui est imminent à Paris.

1.3 Retour sur la consultation concernant Plan Régional Santé Environnement

L'élaboration du 4ème PRSE a été lancée le 12 septembre 2022. Une série de webinaires thématiques a été organisée (ex : Lutte contre le mal-logement dans les PRSE, De la surveillance et prévention du risque aux actions : Une seule santé...), un site internet spécifique a été mis en place.

Une consultation ouverte à l'ensemble des acteurs franciliens a été menée du 12 septembre au 30 octobre afin de définir les priorités régionales de ce quatrième plan : cette phase a permis de recueillir l'avis de 130 acteurs via un questionnaire en ligne et de collecter 80 pistes d'actions proposées dans 34 cahiers d'acteurs, documents permettant aux acteurs de formuler leurs propositions autour des enjeux régionaux qu'ils identifiaient.

Dans la lignée de la concertation en ligne, plus d'une centaine d'acteurs régionaux de la santé-environnement se sont réunis le 6 décembre 2022 au Conseil Régional d'Île-de-France pour le premier Forum Santé Environnement. Ce temps de rencontre marque une étape importante dans le processus d'élaboration du PRSE4. Il a permis de présenter les résultats issus de la première phase de concertation et d'amorcer la réflexion sur la façon dont le PRSE4 pourra répondre aux enjeux régionaux prioritaires identifiés.

Prochaine étape : constitution de groupes de travail pour construire les actions. Appel à candidature à venir sur le site PRSE4 ouvert aux acteurs locaux à partir de début février.

2) Echanges sur les tensions actuelles en matière de soins non programmés (10h30-11h30)

Voir présentation jointe

- Echange avec le CTS :
 - Fort intérêt pour le SAS, dont l'articulation avec l'ensemble de la ville sera nécessaire.

- Besoin fort pour les patients âgés, qui pose la question plus globale de l'ensemble de la chaîne de prise en charge. Le dispositif de sortie d'hospitalisation via des hébergements en EHPAD (HTSH) doit permettre de fluidifier les parcours.
- Difficultés récurrentes rencontrées sur la psychiatrie, où il est difficile de proposer des réponses dans des délais acceptables, un projet dédié de SAS psychiatrie est en cours pour y répondre.

3) Retour sur le Conseil National de la Refondation en Santé et prochaines étapes (11h30-12h30)

Voir présentation jointe

- Le Conseil National de la Refondation en Santé a été à Paris organisé conjointement par la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, la Ville de Paris, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le Bureau du Conseil Territorial de Santé.
- Cet évènement a réuni +200 participants sur une journée d'ateliers avant une restitution en présence du Ministre.
- 60 mesures ont été proposées.
- Objectif de la séance du CTS : échanger sur l'expérience de cette journée pour ceux qui ont pu participer (points forts et éléments à répliquer, lacunes éventuelles, mobilisation des différents participants) et sur les suites à donner aux mesures pouvant être territorialisées. Si certaines mesures relèvent du niveau national (revalorisations, stratégie globale de prévention, élargissements du champ de protocolisation, refonte des actes de l'Assurance maladie) ou régionales (financement pour de nouveaux équipements/équipes), d'autres au contraire relèvent de la mise en œuvre territoriale, et pourraient être une partie de la solution face aux problèmes rencontrés.
- Retour des membres du CTS :
 - sur l'expérience de cette concertation : la journée CNR a été globalement jugée positive, la possibilité d'échanger sur de multiples sujets avec des participants d'horizon divers a été appréciée, certains sujets auraient en revanche pu être davantage creusés en détaillant plus de mesures certains participants ont regretté une insuffisance de profils « experts ».
 - sur les suites à donner : demande des représentants d'usagers présents de creuser les sujets liés à la lisibilité de l'offre pour les patients et leurs aidants en se basant sur les initiatives existantes ; le dispositif CPAM visant à fournir les coordonnées de médecins traitants à des patients en ALD apparaît intéressant et son extension pourrait être explorée ; le CTS souhaiterait également s'investir sur des sujets de prévention, en mobilisant les étudiants en médecine notamment.
- Ces sujets vont être analysés conjointement par l'ARS, la Ville et la CPAM pour un prochain échange au CTS du 15/03 sur ce qui pourrait être proposé.

4. Elaboration du troisième projet Régional de Santé

Voir présentation jointe

Une consultation du CTS est prévue

5. Prochaines séances

- Réunion plénière en visio le 15 mars 2023;
- Réunion plénière en présentiel à la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées le 19 avril 2023.